

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

COMITÉ SYNDICAL

Délibération de la séance du
mardi 5 mars 2019

Président : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Vice-Présidente : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon

Présents : M. Loïc Chabrier, adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Mme Antoinette Butet-Vallias, conseillère municipale, Ville de Villeurbanne
M. Jean Paul Chich, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
M. Jean Wilfried Martin, conseiller Métropole de Lyon

Excusé(e)s : Mme Myriam Picot, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Loïc Chabrier
Mme Anne Reveyrand, conseillère Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à Mme A Butet-Vallias
M. Damien Berthilier, conseiller Métropole de Lyon, **donne pouvoir** à M. Jean Paul Chich

Absents : M. Ikhlef Chikh, conseiller municipal, Ville de Villeurbanne
Mme Sarah Sultan, adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne

**Délibération n°1906 : Transformation de grade ATEA principal 1^{ère}
classe en principal 2^{nde} classe – percussions orientales**

Rapporteurs : Mme Charlotte Lavie, Responsable vie scolaire ENMDAD



Délibération n°1906 – Transformation de grade ATEA principal 1^{ère} classe en principal 2^{nde} classe – percussions orientales – temps non complet

Mesdames, Messieurs,

Suite à la vacance du poste d'Assistant Territorial d'Enseignement Artistique Principal – Percussions orientales – 1^{ère} classe à temps non complet (30% soit 6h00 de face à face pédagogique), il est proposé de faire évoluer le poste sur le grade des Assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux 2^{ème} classe à temps non complet (même quotité horaire) avec effet au 1^{er} avril 2019.

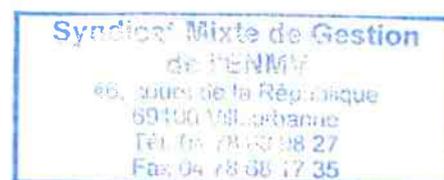
Après vote, les membres du syndicat mixte de gestion de l'ENMDAD adoptent cette transformation de grade.

Loïc CHABRIER



Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne



Transmis en Préfecture le : 07/03/2019